



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux mai, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en son lieu habituel des séances, sous la Présidence de Philippe BLUTEL, Maire.

Date de la convocation, le 15 mai 2024

Etaient présents : Denis MADELINE Maire-adjoint, Guillaume CHANTEPIE Maire-adjoint, Sandrine LAFORET, Joël HAMELIN, Séverine NICOLAS, Jean-Marc CHANDEBOIS, Aurélie MORISEAU, Roseline BAILLARD, Jean Yves MORAUX, Marie-Laure BLIN

Etaient absents :

Sandrine TESSIER	a donné pouvoir à	Aurélie MORISEAU
Virginie LEGENDRE	« «	Marie-Laure BLIN
Eric CERDAN		

Jean-Yves MORAUX est proposé comme secrétaire de séance

Nomination VOTEE à l'unanimité.

Compte rendu de la réunion du 10 avril 2024

Soutien voyage scolaire	En attente attestation de voyage
Taux d'imposition 2024	Voté inchangé depuis 2025
Création d'une M.A.M.	En cours
Zone d'accélération des Energies renouvelables	Voté, réunion lancement à préparer
Protection sociale des agents territoriaux.	En attente
Remboursement de concessions	2 concessions remboursées (200€ & 210 €)
Salle des fêtes	Règlement intérieur voté ; en service

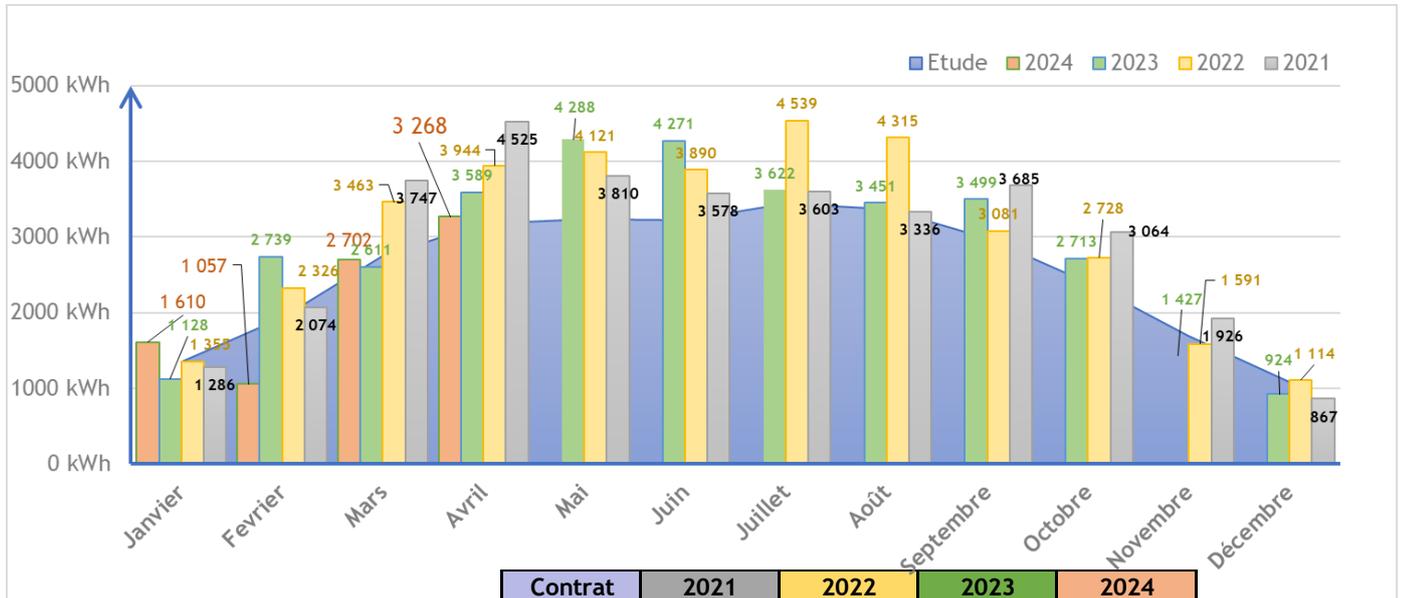
1. Faits marquants

Etat civil	• Naissance		
	• Mariages		
	• Décès		
	Madeleine LANGLET (1934)	L'Aigle	16/04/24
	Roger LEGENDRE (1923)	Mortagne au Perche	23/04/24 (100 ans)
	Andrée MARIETTE (1931)	Caen	17/04/24
Urbanisme	• Permis de construire		
	• Déclarations de travaux	L'Abbaye	Garage 20 m ²
Divers	• Repas 8 mai		
	• SMIRTOM distribution des badges		
	• Projet MAM, distribution « étude de besoins »		
	• Fête de la terre		

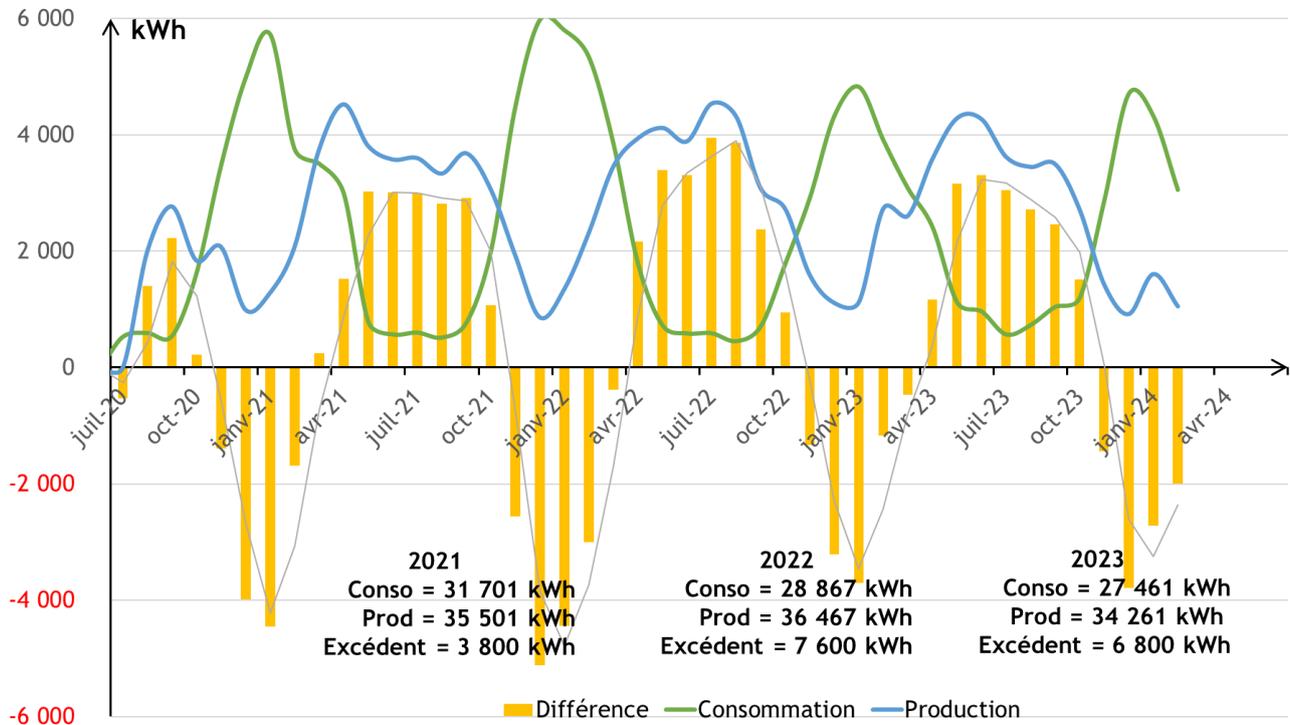


COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
22 mai 2024

2. Photovoltaïque



	Contrat	2021	2022	2023	2024	
Production	kWh	30 648	35 501	36 467	34 261	8 638
Prix Vente	€/kWh	0,1207 €	0,12055 €	0,12055 €	0,12161 €	0,12161 €
Revenus		3 699 €	4 280 €	4 396 €	4 167 €	1 050 €





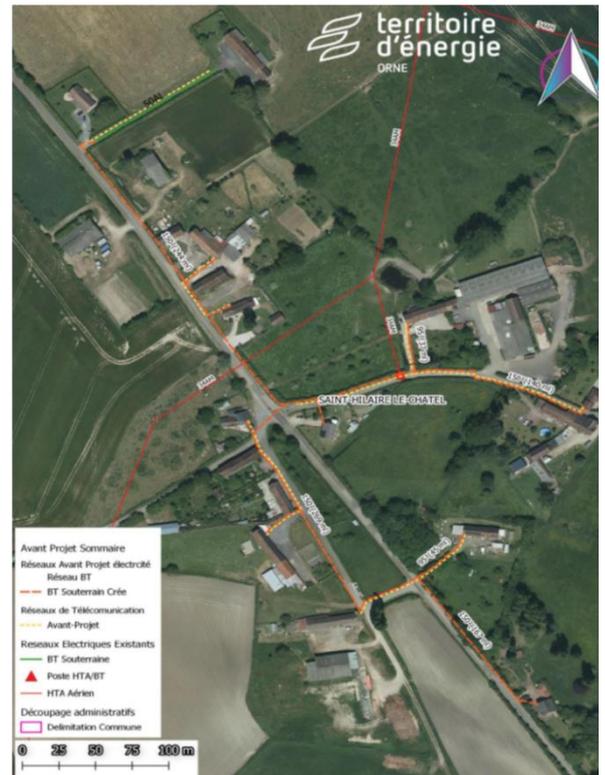
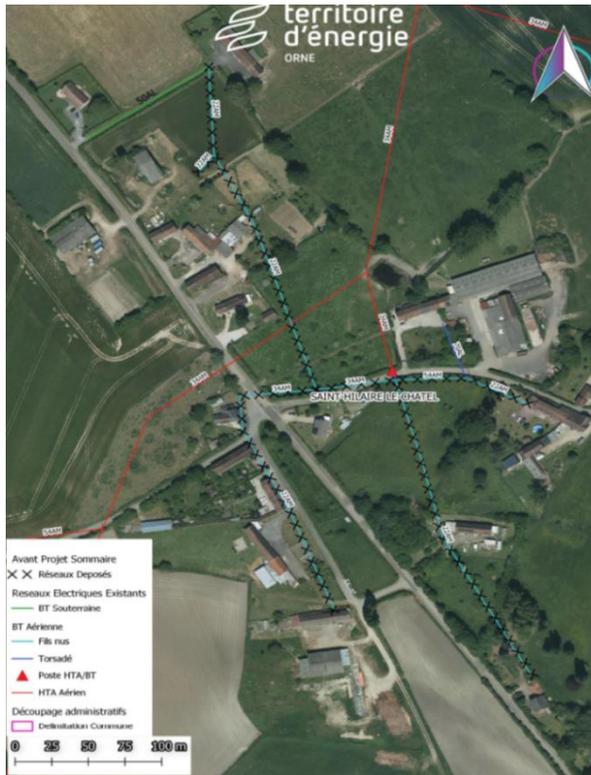
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 mai 2024

3. Enfouissement réseaux électriques lieudit Ligni

Les habitants de Ligni ont subi ces derniers mois des coupures électriques importantes et longues. EDF, alerté, a décidé via territoire energie Orne (TE61) de rénover le réseau de distribution.

Le TE61 propose que ces travaux se fassent en version « enterré » mais ceci suppose que la commune prenne en charge l'enfouissement du réseau Télécom qui se ferait en même temps.

Les travaux prévus sont exposés comme ci-dessous :



La participation financière de la commune serait de 21 000 € sur un budget global de 250 000 €.

Au cas où la commune ne souhaiterait pas enfouir le réseau Telecom, le TE 61 se réserve le droit de réaliser les travaux du réseau électrique en aérien

Le conseil Municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** d'accepter la proposition du TE61 pour la maîtrise d'œuvre de l'enfouissement du réseau Télécom au lieudit LIGNI
- **DIT** que ces travaux seront budgétisés sur l'année 2025

4. Régie de location salle des fêtes.

La gestion de la location de la salle des fêtes s'effectue sous forme d'une régie. Le régisseur en est la secrétaire de mairie qui reçoit une indemnité annuelle de 110 €. En contrepartie, elle est responsable sur ces deniers propres de l'exactitude des comptes et des mouvements de fonds.

La régie a fait l'objet d'un contrôle du service des impôts et d'un rapport que monsieur le Maire présente au conseil

Il en ressort les points principaux suivant :

- L'arrêté de régie est ancien 1986 et mériterait d'être réécrit
- Les comptes sont conformes et la documentation est présente, exacte et à jour
- La création d'un grand livre retraçant les locations passées serait opportune
- Les cautions et arrhes stockées plus d'un mois devraient être encaissées puis remboursées



COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
22 mai 2024

- La sécurisation des fonds en un seul point (coffre-fort) serait souhaitable.

Le conseil municipal, à l'unanimité

- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de refaire un nouvel arrêté de régie avec un en-cours maximal de 5 000 € en caisse (chèque de caution et arrhes inclut)
- **CONFIRME** que les chèques d'arrhes et de cautions ne seront pas encaissés
- **DEMANDE** à monsieur le Maire d'acheter et d'installer un coffre-fort ayant les caractéristiques suivantes :
 - o Ignifugé
 - o Scellable
 - o Capacité suffisante pour le stockage de l'état civil de l'année en cours, 3 dossiers A4, 3 caisses (patrimoine, régie, comité des fêtes) et de la sauvegarde informatique

5. Fongibilité des comptes et amortissements

5.1 Fongibilité des comptes

La mise en place de la nomenclature M57 permet de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres avec 2 limites :

- 7,5 % du budget alloué au chapitre
- A l'exclusion du chapitre « Dépenses de personnel (12) »

Cette fongibilité permet de s'affranchir de la procédure de décision modificative budgétaire pour les mouvements mineurs et sans enjeux

5.2 Amortissements

Les communes de moins de 3 500 habitants ne sont pas contraintes de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations. Actuellement notre commune n'amortit pas les immobilisations corporelles (compte 21). Les incorporelles (compte 20) le sont ; or ne sont obligatoirement amortissables que celles des comptes 204 (subventions d'équipement et frais d'étude sans réalisation). Monsieur le Maire demande au conseil l'arrêt de l'amortissement des investissements en logiciel et concessions (compte 205).

Le conseil municipal, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à utiliser les possibilités de fongibilité des comptes prévus dans la nomenclature M57 et dans les limites définies (7,5%)
- **DECIDE** de ne plus amortir les immobilisations incorporelles, compte 205 concernant les droits de logiciels et concessions

6. Réforme d'actifs

Monsieur le Maire informe le conseil que nous disposons en actifs de nombreux biens obsolètes. Ceux-ci peuvent être définis en 2 catégories :

- Les immobilisations incorporelles (comptes 20) dont la valeur est à zéro. Pour info nous avons en actifs à zéro euro tous les droits de logiciels depuis 1998.
- Les immobilisations corporelles qui n'existent plus (meubles, vieux ordinateurs ...).

Monsieur le Maire présente au conseil l'ensemble de ces lignes d'actifs et demande l'autorisation de les reformer.



COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
22 mai 2024

N°	DÉSIGNATION DU BIEN	DATE	VALEUR	ant 2022	2022	2023	2024	VALEUR NETTE
2	LOGICIEL SEGILOG	1998	2 812,96 €	2 812,96 €				0,00 €
59	LICENCE SEGILOG	2000	1 406,48 €	1 406,48 €				0,00 €
64	LOGICIELS	2001	1 394,82 €	1 394,82 €				0,00 €
31	LOGICIEL SEGILOG	2002	1 776,06 €	1 776,06 €				0,00 €
38	LOGICIELS 2003	2003	1 776,06 €	1 776,06 €				0,00 €
69	LOGICIELS	2004	1 776,06 €	1 776,06 €				0,00 €
80	LICENCE SEGILOG	2005	1 829,88 €	1 829,88 €				0,00 €
73	LICENCE SEGILOG	2006	1 829,88 €	1 829,88 €				0,00 €
93	SEGILOG 2007	2007	1 829,88 €	1 829,88 €				0,00 €
106	SEGILOG 2008	2008	1 894,46 €	1 894,46 €				0,00 €
36	SEGILOG 2009	2009	1 894,46 €	1 894,46 €				0,00 €
36	CESSION DROITS SEGILOG	2010	1 894,46 €	1 894,46 €				0,00 €
48	SEGILOG 2011	2011	2 002,10 €	2 002,10 €				0,00 €
56	SEGILOG 2012	2012	2 002,10 €	2 002,10 €				0,00 €
62	SEGILOG 2013	2013	2 002,10 €	2 002,10 €				0,00 €
135	SEGILOG 2014	2014	2 138,40 €	2 138,40 €				0,00 €
136	LOGICIEL 2015	2015	2 138,40 €	2 138,40 €				0,00 €
137	ANTIVIRUS INFORMATIQUE	2015	130,79 €	130,79 €				0,00 €
141	MAIRIESTHI ANTIVIRUS	2016	130,79 €	130,79 €				0,00 €
142	SEGILOG 2016	2016	2 138,40 €	2 138,40 €				0,00 €
149	ANTIVIRUS	2017	188,76 €	188,76 €				0,00 €
148	SEGILOG droit utilisation	2017	2 268,00 €	2 268,00 €				0,00 €
154	CONCESSION SEGILOG	2018	2 268,00 €	2 268,00 €				0,00 €
157	ANTIVIRUS	2019	60,00 €	60,00 €				0,00 €
159	DROITS SEGILOG 2019	2019	2 268,00 €	2 268,00 €				0,00 €
162	PACK OFFICE 365	2019	145,92 €	145,92 €				0,00 €
165	service exchange boite	2019	180,00 €	180,00 €				0,00 €
169	CONCESSION SEGILOG	2020	2 397,60 €	1 198,00 €	1 199,60 €			0,00 €
168	NORTON SECURITY	2020	156,00 €	78,00 €	78,00 €			0,00 €
173	suite office	2020	145,92 €	72,00 €	73,92 €			0,00 €
175	EXCHANGE	2020	180,00 €	90,00 €	90,00 €			0,00 €
181	Perche Info Norton156	2021	156,00 €		78,00 €	78,00 €		0,00 €
180	Facture no FCBS2101779	2021	2 397,60 €		1 198,00 €	1 199,60 €		0,00 €
186	MESSAGERIE EXCHANGE	2021	180,00 €		90,00 €	90,00 €		0,00 €
187	OFFICE 365 BUSINESS	2021	145,92 €		72,00 €	73,92 €		0,00 €
198	MESSAGERIE EXCHANGE	2022	180,00 €			90,00 €	90,00 €	0,00 €
199	OFFICE 365 BUSINESS	2022	149,00 €			74,00 €	75,00 €	0,00 €
192	Concession droit Segilog	2022	2 664,00 €			1 332,00 €	1 332,00 €	0,00 €
195	Facture no FA00008747	2022	936,00 €			468,00 €	468,00 €	0,00 €



COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
22 mai 2024

N°	DÉSIGNATION DU BIEN	TYPE	DATE	VALEUR	DÉPRÉCIATIONS	VALEUR NETTE
27	ORDINATEUR ONDULEUR IMPRIMANTE	Non_amort	1996	4 559,57 €	0,00 €	4 559,57 €
28	ORDINATEUR ECOLE PRIMAIRE	Non_amort	1998	1 867,50 €	0,00 €	1 867,50 €
29	COMBI-TELE ECOLE PRIMAIRE	Non_amort	2002	501,57 €	0,00 €	501,57 €
43	RIDEAUX SALLE DES FETES	Non_amort	2009	1 053,68 €	0,00 €	1 053,68 €
51	ORDINATEUR	Non_amort	2010	1 997,36 €	0,00 €	1 997,36 €
60	PHOTOCOPIEUR TOSHIBA	Non_amort	2000	1 093,97 €	0,00 €	1 093,97 €
66	PC DURON 750+ IMPRIMANTE EPSON	Non_amort	2001	1 286,67 €	0,00 €	1 286,67 €
81	MICRO-ORDINATEUR ACERPOWER	Non_amort	2006	1 922,00 €	0,00 €	1 922,00 €
82	PHOTOCOPIEUR TOSHIBA E STUDIO	Non_amort	2006	2 990,00 €	0,00 €	2 990,00 €
84	CARTE LESTEUR CODE BARRE BIBLI	Non_amort	2006	317,53 €	0,00 €	317,53 €
86	ORDINATEUR BIBLIOTHEQUE	Non_amort	2006	6 390,23 €	0,00 €	6 390,23 €
87	RAYONNAGE BIBLIOTHEQUE	Non_amort	2006	15 796,55 €	0,00 €	15 796,55 €
88	MOBILIER DEPOT DE PAIN/ VITRIN	Non_amort	2006	1 435,20 €	0,00 €	1 435,20 €
95	ORDINATEUR PENTIUM D925	Non_amort	2007	1 584,44 €	0,00 €	1 584,44 €
97	VITRINE REFRIGEREE POUR DEPOT DE PAIN	Non_amort	2007	1 686,36 €	0,00 €	1 686,36 €
104	STANDARD TÉLÉPHONIQUE DIATONIS	Non_amort	2008	2 332,20 €	0,00 €	2 332,20 €

Le conseil municipal, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à réformer les 55 lignes d'actifs exposées ci-dessus

7. Changement photocopieur

Monsieur le Maire informe le conseil que le contrat de 5 ans nous liant à la société Koesio prend fin le 30 juillet et que sa résiliation a été signifiée.

Monsieur le Maire présente les résultats de l'appel d'offre fait pour le renouvellement.

Le contrat se comporte en 2 parties :

- Un contrat de location de machine payable par trimestre
- Un contrat dit de maintenance payable à la photocopie (un prix pour la couleur et un pour le noir et blanc) comprenant les consommables hors papier et le SAV.

Le budget global annuel est autour de 1 000 € (stable depuis 3 ans).

L'offre la mieux disante nous permettra de maintenir le budget annuel avec un matériel plus performant (double scan)

Le Conseil Municipal à l'unanimité et après examen des offres

- **DECIDE** d'accepter l'offre Konica pour la mise a disposition d'un photocopieur avec contrat de maintenance.
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaire à la mise en place du contrat.

8. Vacations funéraires.

Les vacations funéraires sont du ressort d'agents assermentés de la commune où se situe la chambre funéraire.

Saint Hilaire doit donc assurer les vacations du funérarium des Gaillons dont l'activité dépasse très largement le périmètre de notre commune.

Devant cet état de fait, la commune en 2010 avait, en accord avec la ville de Mortagne, délégué cette activité à la police municipale de Mortagne. Aujourd'hui la ville de Mortagne réfléchit sur son organisation et la convention nous liant doit être actualisé.



**COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
22 mai 2024**

Avant une réunion prévue avec la municipalité de Mortagne monsieur le Maire souhaite voir avec le conseil nos possibilités de reprise des vacances

L'activité recensée du funérarium est estimée à 80 vacances annuelles étalées sur 50 semaines et 5 jours par semaine de 8h00 à 18h00. Les vacances sont rémunérées et nous sommes prévenus 72h00 à l'avance

Pour assurer la fonction 2 conseillers sont volontaires sans pouvoir garantir une disponibilité totale (horaires de travail, période de congés ...). Tout au plus, un renfort peut être apporté à une autre structure pour la tâche

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **CONSTATE** que la commune (666 habitants INSEE) ne peut assurer les vacances d'un funérarium dimensionné pour un bassin de 15 000 habitants.
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de voir les possibilités de mettre à jour la convention avec la police municipale de Mortagne
- **DIT** qu'un soutien ponctuel pourra être apporté par 2 conseillers volontaires
- **DECIDE** qu'en cas d'impossibilité un arbitrage sera demandé à la préfecture

9. Création de Zones d'accélération du Renouvelable et enquête publique Normasol

Le conseil à sa dernière réunion a validé la Création de Zones d'accélération du Renouvelable. Dans ces zones, définis par la commune, l'Etat propose de pouvoir accélérer les procédures administratives liés à l'installation d'énergie renouvelables. En outre l'accès aux soutiens financiers serait facilité.

Le conseil a aussi accepté que cette réunion soit conjointe avec la réunion publique de présentation du projet Normasol (photovoltaïque) avant enquête publique.

Monsieur le Maire a été informé que l'enquête publique NORMASOL aurait lieu du 26 août au 27 septembre 2024

Monsieur le Maire propose un ordre du jour de la réunion :

- | | |
|---|----------------------|
| 1) Présentation projet photovoltaïque | Normasol |
| 2) Présentation du dispositif ZAenR | Mairie ou préfecture |
| 3) Installations existantes (solaire, bois, éolien ...) | Mairie |
| 4) Recensement projets | Mairie & demandeurs |

La communication sur la réunion sera faite via affichage, mail, presse locale. Un courrier sera envoyé aux entreprises et agriculteurs de la commune

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DECIDE**, de fixer la date de réunion ZAenR et Normasol au 26 juin à 19h30 à la salle de fêtes
- **VALIDE** l'ordre du jour
- **VALIDE** le plan de communication

10. Elections Européennes

Monsieur le Maire présente les 38 listes candidates aux élections européennes et le tableau des permanences pour la tenue du bureau de vote

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **VALIDE** le tableau de permanences du bureau de vote

L'ordre du jour étant épuisé la séance est close à 21h00. Le prochain conseil se réunira le mercredi 03 juillet à 19h30